

par les organismes et les particuliers qui s'intéressent à l'action communautaire. On compte plus de 700 organismes nationaux, provinciaux et locaux de distribution où des milliers de films de 16 mm sont à la disposition du public. L'Office prête ou vend ses films.

Un grand nombre de spectateurs des 16 mm assistent à des projections dans des maisons d'enseignement, ce qui montre les progrès réalisés par les programmes d'enseignement audio-visuel dans les écoles et les universités du Canada. On constate aussi que les organismes et les groupes choisissent plus judicieusement leurs films. Cela est en partie attribuable à ce que l'on peut obtenir de l'Office des séries de films portant sur un thème principal et qu'il existe un grand choix de sujets dont certains répondent particulièrement bien aux buts et aux programmes de nombreux groupements.

Les films de l'Office sont aussi montrés dans les cinémas et à la télévision, tant au Canada qu'à l'étranger, et des reportages sur l'actualité sont aussi produits régulièrement pour les cinémas et la télévision. La distribution se fait généralement par contrat avec les agences de distribution.

Des films originaux passent régulièrement aux chaînes française et anglaise du Canada. Des films spéciaux provenant de l'importante cinémathèque générale de l'Office sont mis à la disposition de Radio-Canada et des stations privées. À l'étranger, grâce aux progrès réalisés par la télévision, les films de l'Office sont vus par des auditoires qu'il serait impossible d'atteindre autrement.

À l'étranger, outre la distribution commerciale dans les cinémas et à la télévision, la circulation des 16 mm s'effectue par l'entremise des missions des ministères des affaires extérieures et du commerce, des bureaux locaux de l'Office national du film à Londres (Angleterre); à Paris (France); à New York, Detroit, Chicago et San Francisco (États-Unis); à New Delhi (Inde); et à Buenos Aires (Argentine) ainsi que des bibliothèques de divers organismes culturels. Chaque année, l'Office vend à l'étranger des centaines de films. Des accords existent entre l'Office et les sociétés productrices de films pour le compte des États étrangers, ce qui signifie que le Canada échange de nombreux films avec divers pays, favorisant ainsi l'entente internationale.

L'Office national du film possède une galerie de plus de 150,000 photos qui sont mises, à prix modique, à la disposition des revues, journaux et autres périodiques désireux de fournir des renseignements d'actualité sur le Canada.

Section 3.—Le Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada fut créé en 1957 par le gouvernement fédéral afin de «développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant». Son principal moyen d'action consiste à octroyer des bourses et des subventions de divers genres. En outre, il assure pour une part les relations culturelles du Canada avec l'étranger, et il administre la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui constitue un organisme distinct.

Le Conseil des Arts est un organisme indépendant. Il rend compte annuellement de son mandat au Parlement par l'intermédiaire d'un membre du Cabinet, mais détermine lui-même son orientation et jouit d'une entière liberté d'action dans le cadre de la loi sur le Conseil des Arts. Il se compose de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil. Le mandat du président et du vice-président ne doit pas excéder cinq ans, et celui des autres membres, trois ans. Le Conseil se réunit au moins cinq fois l'an. Il a son siège à Ottawa, où un personnel permanent voit à la mise en œuvre de ses programmes, sous la direction d'un directeur et d'un directeur associé nommés tous deux par le gouverneur en conseil.